



République Française
Département du Pas-de-Calais

Commune de Fouquereuil

Envoyé en préfecture le 10/01/2023

Reçu en préfecture le 10/01/2023

Publié le 11 JAN. 2023

ID : 062-216203497-20230109-2023003-DE



Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 09 Janvier 2023

N° 2023 003

Par suite d'une convocation en date du 02 Janvier 2023, les membres composant le Conseil Municipal de la commune de FOUQUEREUIL se sont réunis, en séance ordinaire, le lundi 09 Janvier 2023 à 19h00, Salle des Mariages en Mairie, sous la présidence de Monsieur Gérard OGIEZ, Maire.

Étaient présents : Mr OGIEZ Gérard, Mr BILLET Guy, Mme VERPRAET Séverine, Mr JOURDAIN Michel, Mme BOVAL Régine, Mr BRASME Christian, Mme BILLET Dany, Mr GUISSÉ Roger, Mme MALINGUE Caroline, Mme CRASQUIN Christine

Absents excusés ayant donné procuration : Mr PEREIRA Fabrice à Mr BILLET Guy, Mr MARECAUX Sébastien à Mr OGIEZ Gérard, Mme DRAB Sabine à Mme VERPRAET Séverine, Mme KREPULEC Patricia à Mme BOVAL Régine, Mr LENGLET Laurent à Mr BRASME Christian

Absents excusés : Mme KOBRZYNSKI Linda, Mr BAYARD Didier et Jean-Paul LIAGRE

Absents : Violette CODRON

En application de l'article L2127-17 du CGCT, Monsieur le Maire constate que la majorité des membres en exercice est présente et que l'assemblée peut valablement délibérer.

La séance est donc ouverte,

Il a ensuite été procédé, conformément à l'article L 2121-15, à l'élection d'un secrétaire de séance au sein du conseil municipal.

Mr Guy BILLET a ainsi été élu secrétaire de séance.

Objet : Demande DETR 2023

Membres en exercice : 19 Présents : 10 Exprimés 15

Vote : Pour : 15 Contre : 0

Monsieur le Maire rappelle la délibération 2022 031 prise lors de la séance du 15 novembre 2022 validant le principe du projet des aménagements d'espaces communaux, et l'autorisant à engager les démarches administratives. Il porte à la connaissance du conseil municipal le plan de financement résultant de l'étude de faisabilité.

Le coût prévisionnel s'élève au total à 654 053.40€ HT, et se décompose en deux projets distincts, à savoir l'aménagement de la zone proche du foyer communal avec installation d'un terrain multisport pour un montant de 257 404.80€ HT, et l'aménagement d'espaces de jeux, et d'espaces verts dans la nouvelle zone résidentielle pour 396 648.60€ HT.

Il informe le conseil municipal que le projet est éligible à l'aide de l'Etat dans le cadre de la DETR, pour sa partie « zone foyer communal et installation d'un terrain multisport », en se basant sur le plan de financement prévisionnel suivant :

- DETR : 64 351.20 € HT (25%)
- ANS : 40 000 € HT (15.54%)
- Fonds propres : 153 053.60 € HT (59.46%)

Après en avoir délibéré, le conseil municipal DECIDE d'approuver le plan de financement proposé et confirme le souhait de lancer la réalisation du projet global ainsi que de solliciter l'état par le biais de la DETR.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire



Gérard OGIEZ